

Jean-Pierre Sueur a défendu au Sénat dans la nuit du 31 mai au 1er juin le projet de résolution proposant d'instaurer une journée nationale de la laïcité. Il a considéré qu'il serait emblématique que celle-ci soit fixée au 9 décembre, soit rappelée la valeur fondamentale que représente la laïcité qui est inscrite à l'article premier de notre Constitution. La loi de 1905 dispose que « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes ». La laïcité, c'est ce qui permet de vivre ensemble, dans le respect des convictions propres à chacune et à chacun. Elle permet la fraternité. Elle est une source profonde d'humanisme ».

.